

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2019 à 20h30 Salle des fêtes de Nods

L'an 2019, le 23 janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune des Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 30 novembre 2019 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nods.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : BERTIN Philippe, BEY Tiffany, CHANEZ Raphaël, CACHOD Fabrice, COULOT Jean-Pierre, DREZET Alexandra, DROZ Christophe, GANNARD Denis, GAUDUMET Mickael, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MERCIER Nicolas, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, PANDOR Irénée, PROUDHON Guy, ROULLOT Aurélie, TOURNIER Gabriel, VIENNET Nicole, VOUILLOT Jean-Pierre, VOUILLOT Véronique.

Effectif présent : 31 Suffrages exprimés : 31

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

Le Maire propose à ce que soient rajoutés à l'ordre du jour les sujets suivants : éclairage du terrain de football de Nods, demandes de subventions DETR, à la demande de Jean-Marie CHANUDET, point sur les sentiers de randonnée.

1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 08/11/2018 est approuvé à l'unanimité.

Rectification :

- Au lieu de lire certification PRFC, lire certification PEFC.
- Au lieu de lire avenant au bail de location de la pharmacie, lire bail de location de l'association de la maison médicale.

2/ Chaufferie bois et réseau de chaleur.

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois, présentée lors du dernier conseil, il convient de valider le lancement de la procédure de marché. La chaufferie serait implantée à côté des ateliers municipaux. La longueur du réseau sera de 300 mètres. Il est proposé de retenir la variante plaquettes + fioul. Coût prévisionnel de la chaufferie : 382 950 € avec 274 965 € de subventions possibles.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à la majorité moins une voix contre et autorise le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, de la maîtrise d'œuvre et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

3/ Finances.

A/Dossier de subvention DETR : skate parc.

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de la création d'un skate parc, ceux-ci peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Etat.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à réaliser en 2019 les travaux dont le montant, estimé des opérations s'élève à 20 000 € euros H.T soit 24 000 € TTC ;

De solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR ;

Se prononce sur le plan de financement suivant : Fonds libres : 13 000 € HT (dans l'attente d'autres financements).

Subvention DETR (35 %) : 7 000 € HT.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières relatives à cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

B/ Dossier de subvention DETR : local commercial sur Nods.

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement d'un local commercial dans le bâtiment communal de Nods, ceux-ci peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Etat.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à réaliser en 2019 les travaux (maitrise d'œuvre comprise) dont le montant, estimé des opérations s'élève à 78 300 € euros H.T soit 93 960 € TTC

De solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR ;

Se prononce sur le plan de financement suivant : Fonds libres : 50 895 € HT

Subvention DETR (35 %) : 27 405 € HT.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières relatives à cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

C/ Dossier de subvention DETR : aménagement et sécurisation de « La Baraque ».

Le Maire fait le point sur le dossier de « La Baraque » et sur les pistes envisagées pour mettre en valeur ce lieu : hébergement collectif, petite agriculture, initiation environnementale ou lieu culturel. Le débat s'installe sur le devenir de ce lieu. Dans l'attente d'une décision future et définitive du conseil qui s'appuiera sur une étude de faisabilité menée par l'AFR, le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire en attendant de faire une demande de subvention DETR pour ce dossier.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à réaliser en 2019 les travaux dont le montant, estimé des opérations s'élève à 175 000 € euros H.T soit 210 000 € TTC ;

De solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR ; De solliciter le concours de la Région ;

Adopte les dossiers de demande de subventions ; Se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres : 120 500 € HT ; Subvention DETR (plafonnée) : 24 500 € HT. ; Subvention Région (plafonnée) : 30 000 € HT

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières relatives à cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

4/ Patrimoine bâti.

A/ Rénovation de l'éclairage du stade de foot de Nods.

Alexandre COINTET expose au conseil que suite à l'étude des différentes offres reçues en mairie, il est proposé de retenir l'entreprise BALLOSSI MARGUET pour un montant total de 67 360.44 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document afférent à ce marché.

B/ Point sur les travaux de la MSAP.

Le Maire fait le point sur les travaux de la MSAP qui ont pris du retard. Il a été décidé d'ouvrir la micro crèche de manière provisoire, avec l'accord de la PMI, dans les locaux situés dans un appartement T5 au 19 grande rue à Nods.

L'ouverture de la MSAP est prévue pour avril/mai. Une décoration intérieure incluant la signalétique est à l'étude (le travail serait effectué par des artistes locaux dans le cadre du budget « 1% culture » affecté à ce titre d'ouvrage).

C/ Isolation de la salle des fêtes de Nods.

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à l'audit énergétique effectué à la salle des fêtes de Nods, il convient de valider l'option choisie afin de permettre le lancement de la procédure de marché ainsi que la maîtrise d'œuvre.

Il est proposé de retenir le scénario 2 incluant : isolation thermique extérieure, isolation toiture, remplacement des menuiseries, isolation du plancher, raccordement au réseau de chaleur, rénovation éclairage. Le coût total serait de 181 600 € HT subventionnable à hauteur de 138 000 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et de la maîtrise d'œuvre.

5/ Forêt.

A/ Vente de parcelles sur la commune déléguée d'Athose.

Jean-Marie TARBAY expose au conseil que dans le cadre de la vente de parcelles boisées sur la commune déléguée d'Athose, il a été demandé, par un notaire, à la commune de faire valoir son droit de préemption ou non sur les parcelles boisées suivantes :

- N° B 17 et B 18 sur le « Bas de Lods », pré, surface de 79 a 80 ca, prix proposé de 9 500 €.

- N° B 8, 9 et 10 sur le « Bas de Lods », pré et lande, surface de 38 a 95 ca, prix proposé de 17 400 €.

La commission forêts propose que la commune fasse valoir son droit de préemption pour l'achat des deux premières (B 17 et 18). Après avis de l'ONF, il sera proposé un prix de 7 000 € pour l'achat de ces deux parcelles.

La commission propose que la commune ne fasse pas valoir son droit de préemption à l'achat des trois dernières (B 8, 9 et 10).

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité. Marie Arbelet Kauffmann n'a pas participé aux débats et ne prend pas part au vote.

B/ Vente de bois.

Le 09 janvier 2019 la vente de bois a rapporté 5 180.50 €. Les 7 lots invendus sur le territoire d'HautePierre le Chatelet sont remis en vente sous forme d'appel d'offres qui devront parvenir en mairie pour le 08/02/2019 à 17h00 dernier délai.

C/ Plan de gestion de la forêt communale.

Le 07/02 aura lieu à la salle des fêtes de Nods une réunion pilotée par l'ONF sur le parcellaire ainsi que le plan de gestion de notre forêt communale pour les 20 prochaines années.

6/ Ressources humaines.

A/ Agents recenseurs.

Isabelle NICOD propose au conseil qu'en raison du recensement de la population, il est proposé d'engager 6 agents recenseurs et que ces agents soient recrutés pour les seuls besoins de la durée de l'enquête et qu'ils seront rémunérés à l'acte pour la période du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Les agents seront rémunérés à raison de : 0.80 € par feuille de logement remplie, 1.60 € par bulletin individuel rempli, 36 € par bordereau de district.

Ils également recevront 30 € pour chaque séance de formation et un forfait de 90 € pour les frais de transport.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité (Alexandre COINTET ne participe pas au vote).

B/ Recrutement.

Le recrutement du poste d'adjoint du patrimoine pour la gestion de la bibliothèque a été effectué en présence de Mme Chanez Présidente de l'association de la bibliothèque, de Monsieur Palvadeau de la bibliothèque départementale. Le choix s'est porté sur Mme Delphine Renaud de Nods. Par ailleurs, Monsieur Pautot recruté comme chef d'équipe technique arrivera le 18 février.

7/ Assainissement.

Thierry DEFONTAINE rappelle au conseil que la CCPHD devra prendre la compétence eau et assainissement le 01 janvier 2020 mais avec une possibilité de report au 01 janvier 2026. Afin de respecter nos engagements auprès de l'Agence de l'Eau et du Département pour l'octroi de la subvention et d'optimiser l'utilisation de la STEP de Nods/Vanclans, la CCPHD a mené une étude qui a permis de définir les priorités en termes de réhabilitation du réseau d'assainissement. Il en ressort que les zones prioritaires se situent, dans le cadre d'une première tranche de travaux, sur la commune déléguée de Nods.

Ainsi, l'exposé entendu, le Maire propose au conseil, dans le cadre des travaux d'assainissement prévus sur le réseau à Nods, de lancer la procédure dès maintenant (en étroite collaboration avec la CCPHD). Il est proposé ainsi au conseil de :

- Faire effectuer un relevé topographique par une entreprise spécialisée sur les zones concernées.
- Lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.
- Approuver le projet pour 2019 dont le montant prévisionnel se monte à 650 000 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document afférent à ce marché.

Il est proposé ainsi au conseil de retenir le devis de l'entreprise 3 D SAT pour un montant total HT de 6 677.50 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document afférent à ce marché.

8/ Développement économique : mise place d'une vidéosurveillance sur la ZA.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'afin de tenter de remédier aux différents incidents et dégradations ayant lieu sur la ZAE depuis 2 ans, il est proposé d'équiper l'ensemble du site du haut du village de Nods d'un système de vidéosurveillance qui couvrira la ZAE mais aussi l'ensemble des bâtiments communaux

(MSAP, école, ...). L'ensemble de l'investissement s'élève à 12 479 € HT et environ 500 € sera demandé par entreprise. Le solde de l'investissement est à la charge de la commune ainsi que les frais d'abonnement annuel. La commune n'engagera les travaux qu'après la confirmation de la participation d'un nombre significatif d'entreprises.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à la majorité moins 8 abstentions et 1 voix contre et autorise le maire à signer tout document afférent à ce marché.

9/ Discussion et position autour du grand débat national.

Dans le cadre du grand débat national initié par le gouvernement, le Maire précise au conseil qu'un cahier de doléances à disposition des administrés sera mis en place au secrétariat de mairie à compter du 24/01. Au niveau communal, le Maire précise également que les salles communales peuvent être mise à disposition des personnes désirant organiser un débat sur les thèmes proposés par le gouvernement dans un esprit républicain.

10/ Questions diverses.

- Le Maire fait le point du dossier du Très Haut Débit sur le secteur de la commune. La ZAE sera fibrée en 2019 et le reste de la commune en 2022.
- Jean-Marie CHANUDET fait le point du dossier des sentiers de randonnée. Il précise notamment que des séances de formation à destination des volontaires (mail envoyé au groupe « sentiers ») seront organisées pour la gestion de ces sentiers.
- Anaïs GUYOT rappelle au conseil que la prochaine manifestation « un samedi au vert » aura lieu le 02/02 à la salle des fêtes d'HautePierre le Chatelet.

Fin de la séance à 22h45.

Le Maire

Pierre-François BERNARD

